



**Inspection académique
de l'Aisne**

Secrétariat Général de
Madame l'Inspectrice
d'Académie

CBM/MT/BL/2008-2009/17

Dossier suivi par :
Michelle TOURBE
Secrétaire Générale

Tél. : 03 23 26 30 16

Fax. : 03 23 26 22 05

Mél. : ce.sg02@ac-amiens.fr

Cité administrative
02018 Laon CEDEX

LAON, le 7 avril 2009

L'Inspectrice d'Académie,
Directrice des Services Départementaux de
l'Education Nationale de l'Aisne

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Education
Nationale – CCPD

Objet : Report des cours du 22 mai 2009

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale m'informe que les écoles et les établissements scolaires sont autorisés à reporter les cours du vendredi 22 mai 2009 sans modifier la date de fin d'année scolaire.

Procédure dans le premier degré :

Le conseil d'école propose de reporter les heures d'enseignement du vendredi 22 mai 2009 et prévoit les modalités de rattrapage des cours. Ce rattrapage ne doit pas aboutir à ce que les élèves aient plus de 24 heures d'enseignement dans la semaine.

Exemple : possibilité de rattrapage le mercredi 6 mai 2009 et le mercredi 3 juin 2009 (semaines avec un jour férié).

Je vous demande d'en informer les directeurs(trices) d'école et de faire remonter les propositions des écoles de votre circonscription **pour le jeudi 16 avril 2009** sous le timbre du Secrétariat Général.

J'arrêterai la décision définitive en fonction du consensus reçu pour cette mesure exceptionnelle auprès des collectivités territoriales, notamment en ce qui concerne l'organisation des transports scolaires et auprès des représentants des personnels et des parents d'élèves.

Je vous remercie de votre collaboration.



Catherine BENOIT-MERVANT